

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 MAI 2025

Convocation le : 15 mai 2025

Affichage le : 27 mai 2025

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU - Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSET - Monique SANGOY - Vanessa DAUJEAN - Anthony BLANC – Didier GAULT - Thierry VERGNAUD –

Excusé : Gaël LAPALUS

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2025 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 07 avril 2025 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur Anthony BLANC est nommé secrétaire de séance.

1) – COMMUNAUTE DE COMMUNES du Mâconnais Tournugeois -

❖ Transfert des compétences eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Christophe RAVOT, Président, suite à la réunion du mercredi 23 avril dernier à laquelle la majorité des présents ont voté contre le transfert des compétences eau et assainissement et souhaitant que chaque commune se positionne sur ce transfert, proposant 3 réponses possibles :

- ACCORD pour un transfert global immédiat
- REFUS pour un transfert global immédiat
- AJOURNEMENT du transfert et question à se reposer après les élections de mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se positionne à l'unanimité, pour un REFUS du transfert global immédiat.

❖ CITÉO

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de félicitations adressé à la Communauté de Communes par l'entreprise CITÉO dans le cadre du contrat pour l'action et la performance qui nous lie, pour actionner tous les leviers possibles afin d'améliorer les quantités d'emballages et de papiers triés par les habitants.

En effet, même si les chiffres ne sont pas encore tout à fait consolidés, une progression de 74% du captage des emballages légers et papier a été constatée en 2024. Ces chiffres permettent d'atteindre les meilleurs niveaux de performances du territoire Est de la France (Grand Est, Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône Alpes).

❖ Modalités de répartition des sièges en fonction des règles de droit commun

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral concernant les modalités de répartition des sièges en fonction des règles de droit commun pour chaque commune de la Communauté de Communes. En raison de la baisse du nombre d'habitants de la commune d'UCHIZY, celle-ci perd un siège et passe de 2 membres à 1 seul représentant, à l'inverse la commune de TOURNUS qui a vu sa population augmenter gagne 1 siège supplémentaire et passe de 13 à 14 représentants. Pour la commune, pas de changement, 1 siège donc 1 seul représentant. Au total, l'assemblée est formée de 41 sièges.

2) – Intempéries du dimanche 04 mai 2025 –

Monsieur le Maire évoque les intempéries du dimanche 04 mai dernier, lorsqu'un cumul de pluie entre 70 et 90 mm d'une exceptionnelle intensité a été constaté durant l'après-midi et causant quelques dégâts dans les différents hameaux, Poil Rouge et Bassy, plus particulièrement affectés.

Dès le mardi 06 mai, après avoir obtenu l'autorisation des Services de la DDT, un curage de fossé avec nettoyage du buisson a été réalisé par l'entreprise EURL JACQUELIN Philippe derrière les bâtiments du local « Atelier communal et CPI » pour un coût de 555 € HT soit 666 € TTC.

Les travaux réalisés dans les années 90 ainsi que l'enherbement des vignes dans les hameaux ont permis de limiter les problèmes dans le bourg et de limiter la boue.

La commission voirie et érosion s'est rendu dans les différents secteurs sinistrés le samedi 10 mai afin de pouvoir constater les dégâts et étudier les travaux nécessaires.

Les employés communaux ont nettoyé les regards d'eaux pluviales et ont pu réaliser en urgence le curage de certains fossés et la réalisation de saignées, avec la location d'une mini-pelle pendant trois jours.

Deux devis ont été réalisés par l'entreprise ETS de VIRE :

- Reprise et busage du fossé vers le bâtiment « Atelier communal et CPI » pour un montant global de 3 820.05 € soit 4 584.06 € TTC
- Installation d'un caniveau rue du Cèdre à Boye pour un montant global de 1 945 € HT soit 2 334 € TTC

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces deux devis.

Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour la reprise de l'enrobé, rue du Cèdre, à Boye.

3) – Dossier Aménagement du Stade -

Madame DAUJEAN Vanessa fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à la salle des fêtes le samedi 24 mai dernier en présence de Monsieur GRUNEWALD Vincent, architecte paysagiste, des conseillers municipaux et des Scisséens qui avaient évoqué le souhait de participer au projet lors des questionnaires distribués. Des groupes de travail ont été réalisés (en moyenne, 2 élus et 2 habitants) afin de localiser sur un plan les implantations souhaitées (terrain de pétanque, jeux pour enfants, etc...).

Monsieur Vincent GRUNEWALD transmettra prochainement deux propositions de plans.

Monsieur le Maire présente l'esquisse réalisée par Madame RATTEZ Karine, architecte, pour l'agrandissement du bâtiment communal situé derrière l'école en bordure du stade pour l'installation de toilettes publiques et d'une buvette.

Madame Monique SANGOY fait part de ses doutes concernant la taille prévue de la buvette, restreinte par rapport à celles qui sont mises en place lors des dernières manifestations.

La commission bâtiment reverra le projet avec Madame RATTEZ Karine.

Monsieur le Maire donne lecture d'un article du Journal de Saône et Loire concernant le projet d'aménagement d'un terrain de sport sur la commune de NANTON et propose aux élus de s'y rendre à l'occasion afin de voir les installations.

4) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Eclairage Public : Une lanterne a été cassée par un véhicule dans la rue de Bonzon. Les services du SYDESL ont été prévenus. En raison des travaux prévus de remplacement des lampadaires vétustes dans le hameau, la lampe ne sera pas remplacée immédiatement mais lors des travaux effectués prochainement.

Ecole : Monsieur le Maire présente le devis reçu d'OTIS concernant l'entretien de l'ascenseur de l'école d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC relatif à la vidange régulière de la centrale hydraulique, nécessaire tous les 5 ans minimum. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu du coût considérable de cette prestation, décide de demander plus d'informations sur cette opération.

Immeuble Communal : Un logement de type F3, 70 m², sera disponible à la location le 09 août prochain suite à la dédite du locataire.

❖ Voirie

Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, de la réparation en cours de l'herbière auprès de l'entreprise AGRINOVE de SENOZAN suite à une casse du rouleau arrière avec supports et paliers. Le devis de réparation est de 1 741.54 € HT soit 2 089.85 € TTC.

Dans le cadre de l'Appel à Projet du Département 2025, la somme de 5 200 € de subvention a été allouée à la commune pour les travaux de voirie.

5) – ONF – Destination des Coupes -

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la dernière séance du 07 avril dernier concernant la destination des coupes pour l'année 2025 et informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur LALLIER Raphaël, technicien forestier territorial, pour le rajout d'une parcelle dans la destination des coupes, la parcelle 23a.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour (Monsieur BLANC Anthony n'ayant pris part au vote) décide d'annuler la délibération prise le 07 avril dernier et de redélibérer en rajoutant la parcelle 23a, comme suit :

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05 Aout 2024 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant l'avis de la commission forêt ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour (Monsieur BLANC Anthony n'ayant pris part au vote) décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat (1)	Vente en concurrence (2)	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Parcelles 122 123_i 124_c 125_c 125_i 127					X		

Ainsi que les parcelles 23a, 24, 25, 26i, 26r, 27i, 27r, 129i, 129r, 130d en contrat d'approvisionnement BIBE

*BIBE : Bois d'Industrie (2m, 4m) et Bois Energie (broyage plaquettes)

6) – Courrier du Cabinet de Géomètres Associés MONIN -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur MORETEAU Sébastien, Géomètre, chargé du détachement du terrain à bâtir pour Monsieur Jean-Christophe BALDASSINI. Lors de la séance du 07 avril dernier, la commune a accepté sur le principe la cession des parcelles de la commune au droit du terrain.

Monsieur le Maire présente le plan proposé ou il faudrait que la commune cède une partie des parcelles C 1013 et C 1019 en bordure de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord.

Un bornage sera effectué prochainement.

Une estimation du terrain classé en zone UD sera faite auprès des Services du Domaine.

7) – Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner –

Monsieur le Maire présente le dossier DIA reçu dernièrement, pour les parcelles B 1224 – B 1226 – B 1227 – B 1229 situées à Bonzon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renoncer à son droit de prémption pour ce dossier.

8) – Délibération Modificative n° 1 – Transfert de crédits -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur de chapitre concernant le compte 681 – Dotation aux amortissements et provisions – sur le budget primitif 2025.

En conséquence, afin de pouvoir passer les écritures d'amortissements, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- diminuer le compte 681 – Dotation aux amortissements et provisions – Chapitre 68 - d'un montant de 7 000 €,

- pour augmenter le compte 681 – Dotation aux amortissements et provisions – Chapitre 042 - du même montant.

9) – Recensement de la population 2026 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement de la population qui aura lieu du **15 janvier au 14 février 2026**.

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer Madame MEUNIER Rachel, coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour réaliser la collecte, un avis sera diffusé auprès de la population.

10) – Courrier de Madame CHEVAUSSET Huguette -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Madame CHEVAUSSET Huguette concernant une concession ancienne située dans le cimetière communal et dont elle ne peut plus assurer l'entretien.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, rappelle le recensement des concessions en mauvais état effectué et la procédure à mettre en place pour récupérer les concessions.

Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour démarrer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Madame PIRON Jacqueline fait remarquer que le plan du cimetière n'a pas été affiché sur place. Celui-ci sera mis en place prochainement à l'entrée du Cimetière.

11) – Questions diverses –

✓ **Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'Assemblée Générale du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus qui aura lieu le mardi 03 juin 2025 à 18 H 30, salle des fêtes de MARTAILLY LES BRANCION. Monsieur le Maire sera présent.

✓ **Chorale « les Baladins du Tournugeois »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des concerts organisé salle des arcades à TOURNUS les samedi 21 et dimanche 22 juin à la salle des Arcades à TOURNUS.

✓ **Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du courrier de demande de subvention reçu de l'association Valentin HAUY (aveugles et malvoyants), 78 rue des Epinoches 71000 MACON.

✓ **A.D.M.R.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'Assemblée Générale de l'A.D.M.R. Viré – St Martin Belle Roche qui aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 17 H 00 à VIRE.

✓ **Domaine Quintefeuille 71260 LUGNY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Domaine Quintefeuille de LUGNY concernant l'organisation de leurs « portes ouvertes » les 7 et 8 juin prochain et sollicitant l'autorisation pour poser des affiches aux entrées et sorties du village. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ **Repas des Anciens**

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la date retenue pour le prochain repas des anciens, à savoir le SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025.

Séance levée à 21 h 15.